



RENCONTREZ LA BANQUE QUI VOUS CONNAÎT DÉJÀ.

casden



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique



LA BANQUE DÉDIÉE À LA FONCTION PUBLIQUE

Depuis plus de 70 ans, la CASDEN Banque Populaire, banque coopérative détenue à 100% par ses Sociétaires, s'engage à vos côtés...

Rejoignez la CASDEN, un modèle unique exclusivement réservé aux agents de la Fonction publique, pour vous accompagner dans tous vos moments de vie.



La CASDEN Banque Populaire propose à tous les agents de la Fonction publique une offre dédiée d'épargne et de crédits⁽¹⁾ à des conditions de financement intéressantes.

De plus, elle propose avec sa filiale Parnasse Garanties une caution⁽²⁾ sur vos prêts souscrits en Banque Populaire régionale⁽⁴⁾⁽²⁾.



Comment
adhérer
à la CASDEN ?



La Banque Populaire, notre partenaire depuis 50 ans, vous propose une offre bancaire complète et un réseau d'agences de proximité.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

(1) Offre soumise à conditions et dans les limites fixées par l'établissement de crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. (2) Pour le financement d'une opération relevant des articles L313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées. Pour les crédits à la consommation, l'emprunteur dispose du délai légal de rétractation. (3) En votre qualité de Sociétaire de la CASDEN Banque Populaire, vous pouvez bénéficier sur votre Prêt Banque Populaire, sans frais supplémentaires que ceux liés à la souscription des parts sociales CASDEN pour les prêts immobiliers, soit du cautionnement de la CASDEN pour les crédits à la consommation, soit de celui de sa filiale Parnasse Garanties pour les prêts immobiliers, sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par la caution, la CASDEN Banque Populaire ou Parnasse Garanties - Société Anonyme au capital de 99.681.000 Euros, Siège Social: 1, bis rue Jean Wiener 77420 Champs sur Marne RCS MEAUX 789 910 783. (4) Offre soumise à conditions et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, votre Banque Populaire régionale.

UN MODÈLE UNIQUE D'ÉPARGNE À POINTS

À la CASDEN Banque Populaire, votre épargne vous rapporte autrement. Le principe est simple: plus vous épargnez, plus vous cumulez de Points CASDEN⁽⁵⁾ et plus vous faites baisser votre taux d'emprunt⁽⁶⁾.

Bon à savoir : Votre épargne est accessible à tout moment⁽⁷⁾ et vos Points sont acquis définitivement.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Comment bénéficier des avantages des Points CASDEN⁽⁵⁾ ?

1. ÉPARGNEZ

Vous ouvrez un compte épargne Dépôt Solidarité CASDEN et commencez à épargner.

2. CUMULEZ DES POINTS CASDEN⁽⁵⁾

Vous alimentez ce compte épargne par versement automatique ou ponctuel⁽⁸⁾ et cumulez ainsi des Points CASDEN.

À titre indicatif: 5 000 euros déposés pendant un an sur un compte Dépôt Solidarité vous permettent d'obtenir 5 750 Points CASDEN.

3. RÉALISEZ VOTRE PROJET !

Vous réduisez le taux de votre emprunt⁽⁶⁾ en consommant tout ou une partie de vos Points CASDEN.



Découvrez concrètement le bénéfice de vos Points CASDEN

(5) L'épargne déposée sur un compte épargne CASDEN génère des points CASDEN qui permettent d'accéder aux prêts de la CASDEN Banque Populaire à des taux réduits. Les règles de calcul varient selon la nature du compte épargne (Compte Dépôt Solidarité CASDEN ou Compte sur Livret CASDEN). Pour en savoir plus sur le mode de fonctionnement des points, consultez la page « Épargner pour mon projet » de casden.fr. (6) Offre soumise à conditions et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour le financement d'une opération relevant des articles L313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées. Pour les crédits à la consommation, l'emprunteur dispose du délai légal de rétractation. (7) Le montant de chaque versement ou retrait doit être de 10€ minimum. Le solde du Compte Sur Livret CASDEN ou du compte épargne Dépôt Solidarité CASDEN ne doit pas être inférieur à 10 €. (8) Vous pouvez, à tout moment augmenter, diminuer, suspendre ou reprendre vos versements. Dans le cadre de l'alimentation « CADENCE CASDEN », le montant minimum de chaque versement est de 45€. En dehors, le versement doit être de 10 € minimum.

BIEN CHEZ SOI

Grâce à vos Points CASDEN⁽⁹⁾, profitez de taux d'emprunt intéressants pour vous aider à réaliser vos projets !

Prêt Immobilier⁽¹⁰⁾

Pour votre résidence principale, un investissement locatif... sans demande de garantie dans la plupart des cas⁽¹¹⁾.



Réalisez
une simulation
en ligne

UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?

Profitez du **Prêt Rénovation Énergétique** ! Vous pouvez également bénéficier de l'accompagnement de **Cozynergy***, notre partenaire expert en rénovation énergétique.



Pour en
savoir plus

Prêt Travaux⁽¹²⁾

Pour votre nouveau projet cuisine, le changement de votre salle de bain, l'aménagement de votre jardin...

Financez sereinement vos projets en remboursant votre emprunt à votre rythme. Découvrez l'intégralité de notre offre sur notre site casden.fr (Coût de connexion selon votre opérateur)⁽¹⁰⁾.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant
de vous engager.**

(9) L'Épargne déposée sur un compte épargne CASDEN génère des points qui permettent d'accéder aux prêts de la CASDEN Banque Populaire à des taux réduits. Les règles de calcul varient selon la nature du compte épargne (Compte Dépôt Solidarité CASDEN ou Compte sur Livret CASDEN). Pour en savoir plus sur le mode de fonctionnement des points, consultez la page «Épargner pour mon projet» de casden.fr. (10) Offre soumise à conditions, et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour le financement d'une opération relevant des articles L 313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(11) Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire.

(12) Offre soumise à conditions, et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. L'emprunteur dispose du délai légal de rétractation.

*Cozynergy, Société par Action Simplifiée au capital social de 3 397 251, 78 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 799 225 149, dont le siège social est situé 58 rue André Vasseur 31200 Toulouse.





Prêt **Mobilité** fonction publique⁽¹³⁾

Pour les dépenses liées à votre déménagement,
vos frais d'installation ou l'achat d'équipements...

Prêt **Auto**⁽¹³⁾

Pour l'achat d'une voiture,
d'un deux-roues ou tout autre
véhicule neuf ou d'occasion...

ROULEZ PLUS RESPONSABLE !

Grâce à vos
Points⁽¹⁴⁾, bénéficiez
d'un taux réduit
pour l'achat d'un
véhicule électrique
ou hybride.



Pour en
savoir plus

BIEN DANS LA VIE

Grâce à vos Points CASDEN⁽¹⁴⁾,
profitez de taux d'emprunt
plus avantageux⁽¹³⁾ pour vous
aider à réaliser vos projets !

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Financez sereinement vos projets en remboursant votre emprunt à votre rythme. Découvrez l'intégralité de notre offre sur notre site casden.fr (Coût de connexion selon votre opérateur)⁽¹³⁾.

(13) Offre soumise à conditions, et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. L'emprunteur dispose du délai légal de rétractation. (14) L'épargne déposée sur un compte épargne CASDEN génère des points qui permettent d'accéder aux prêts de la CASDEN Banque Populaire à des taux réduits. Les règles de calcul varient selon la nature du compte épargne (Compte Dépôt Solidarité CASDEN ou Compte sur Livret CASDEN). Pour en savoir plus sur le mode de fonctionnement des points, consultez la page « Épargner pour mon projet » de casden.fr.



Vous êtes jeune agent de la Fonction publique, en attendant de constituer votre épargne, bénéficiez de notre gamme de prêts⁽¹⁵⁾⁽¹⁶⁾ sans Points⁽¹⁷⁾.

Prêt **Entrée fonction publique**⁽¹⁶⁾



Pour en savoir plus



Pour financer du matériel ou simplement votre entrée dans la vie active à 0 %, sans frais de dossiers jusqu'à 3 000 €.

Prêt **STARDEN Immobilier**⁽¹⁵⁾

Pour devenir propriétaire de votre résidence principale.

Prêt **personnel STARDEN**⁽¹⁶⁾

Pour l'achat d'une voiture, de mobilier, ou d'équipement multimédia...

À titre indicatif et sans valeur

contractuelle : Pour un Prêt Entrée Fonction publique⁽¹⁶⁾ de 3 000 € sur 36 mois au taux débiteur annuel fixe de 0%, **36 mensualités hors assurance facultative de 83,33 €, Taux Annuel Effectif Global fixe de 0%**⁽¹⁸⁾.

Frais de dossier de 0 €. Coût de l'assurance emprunteur de groupe facultative : 1,02 € par mois⁽¹⁹⁾⁽²⁰⁾ qui s'ajoute à la mensualité et montant total dû au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt : 36,72 €. Taux annuel effectif de l'assurance : 0,79%.

Montant total dû par l'emprunteur, hors assurance facultative : 3 000 €.

BIEN DÉMARRER

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(15) Offre soumise à conditions et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour le financement d'une opération relevant des articles L313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées. (16) Offre soumise à conditions, et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. L'emprunteur dispose du délai légal de rétractation. (17) L'épargne déposée sur un compte épargne CASDEN génère des points qui permettent d'accéder aux prêts de la CASDEN Banque Populaire à des taux réduits. Les règles de calcul varient selon la nature du compte épargne (Compte Dépôt Sollicité CASDEN ou Compte sur Livret CASDEN). Pour en savoir plus sur le mode de fonctionnement des points, consultez la page « Épargner pour mon projet » de casden.fr. (18) Conditions de taux en vigueur au 01/07/2025, susceptibles de variations, applicables en France métropolitaine. (19) Pour le prêt cité ci-dessus et pour un emprunteur âgé de moins de 29 ans assuré à hauteur de 100 %. Conditions valables exclusivement pour des crédits à la consommation CASDEN souscrits en Délégation Départementale, à distance via casden.fr, par téléphone auprès du siège de la CASDEN. Le coût de l'assurance dépend des garanties offertes et de la situation personnelle de l'emprunteur (âge, conditions de santé...). (20) Contrat collectif d'assurance souscrit par la MGEN auprès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances, couvrant les risques de Décès, Perte Totale et Irreversible d'Autonomie et d'Incapacité Totale de Travail (garanties couvertes variables selon votre situation personnelle et sous réserve des éventuelles exclusions de l'assureur). Emprunteur non assurable à partir de 75 ans dans le cadre du présent contrat d'assurance groupe n°A180H proposé par la CASDEN Banque Populaire. La CASDEN Banque Populaire est intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 027 138.

BIENVENUE À LA CASDEN

À votre service, dès votre arrivée, la CASDEN et la Banque Populaire vous réservent une offre de bienvenue⁽²¹⁾ et des avantages exclusifs.



OFFRE DE BIENVENUE⁽²¹⁾

**L'offre ATOUTS SOLIDARITÉ
pour cumuler des Points⁽²²⁾ dans
les 6 mois suivant votre adhésion⁽²³⁾**

**1500
POINTS**

Pour l'ouverture de votre
1^{er} compte d'épargne
Dépôt Solidarité

**1000
POINTS**

À la 1^{ère} mise en place
d'un virement automatique

**500
POINTS**

Lors de la 1^{ère} domiciliation
de votre salaire sur votre
compte de dépôt ouvert
en Banque Populaire
régionale

Bon à savoir

Dès **3 000 POINTS CASDEN**, vous
pouvez déjà réaliser un crédit à la
consommation avec des conditions
de financement avantageuses⁽²⁴⁾.

AVANTAGES EXCLUSIFS

Avec l'offre de parrainage⁽²⁵⁾ CASDEN,
bénéficiez de **1000 POINTS**
pour vous, ainsi que pour chaque filleul
qui devient Sociétaire CASDEN
et client en Banque Populaire.



OFFRE DE BIENVENUE⁽²¹⁾

Pour vos besoins immédiats

**-10 %
sur la cotisation mensuelle**
du forfait Cristal et du Pack Famille⁽²⁵⁾



**Remboursement
des frais de transfert**
de vos produits d'épargne (dans la limite
de 100 €)⁽²⁶⁾ de votre banque actuelle
vers la Banque Populaire



Prêt BIENVENUE
à taux préférentiel⁽²⁷⁾



3 mois de cotisation offerts
pour toute souscription d'un contrat
Multirisque des Accidents de la Vie⁽²⁸⁾

AVANTAGES EXCLUSIFS

Et d'autres avantages à découvrir
dans votre Banque Populaire.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

(21) Pour bénéficier de cette offre, il suffit de devenir Sociétaire CASDEN et client en Banque Populaire régionale. (22) L'épargne déposée sur un compte d'épargne CASDEN génère des points qui permettent d'accéder aux prêts de la CASDEN Banque Populaire à des taux réduits. Les règles de calcul varient selon la nature du compte d'épargne (Compte Dépôt Solidarité CASDEN ou Compte sur Livret CASDEN). Pour en savoir plus sur le mode de fonctionnement des points, consultez la page «Épargner pour mon projet» de casden.fr. (23) L'offre Atouts Solidarité est réservée aux nouveaux Sociétaires CASDEN dans le cadre de la relation Tout Sous le Même Toit. L'offre Atouts Solidarité n'est valable que dans les 6 premiers mois suivant l'adhésion à la CASDEN Banque Populaire. Offre non accessible par internet. Conditions en vigueur au 01/07/2025. La CASDEN Banque Populaire se réserve le droit de modifier son Offre Atouts Solidarité à tout moment. (24) Offre soumise à conditions, et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. L'emprunteur dispose du délai légal de rétractation. (25) Liste de produits et services, détail des caractéristiques et modalités auprès de votre Banque Populaire régionale. (26) Le transfert des contrats d'épargne (comme le PEL) est facturé par la banque que vous quittez. (27) Offre soumise à conditions, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, votre Banque Populaire régionale. L'emprunteur dispose du délai légal de rétractation. (28) Multirisque des Accidents de la Vie est un contrat assuré par BPCE Prévoyance. Les prestations assistance sont mises en œuvre par IMA Assurances. Entreprises régies par le Code des assurances. Le contrat Multirisque des Accidents de la Vie est distribué par BPCE, Société Anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 188 932 730€ Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris - SIREN N°493 455 042 RCS PARIS - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100. (29) L'offre Parrainage CASDEN est ouverte à toute personne majeure lors de l'opération, sociétaire de la CASDEN Banque Populaire et à tout filleul, majeur lors de l'opération. Offre valable dès lors que la personne recommandée devient un nouveau Sociétaire CASDEN et ouvre un compte de dépôt en Banque Populaire régionale. Pour le parrain : 1000 Points CASDEN attribués à chaque filleul parrainé. Le parrain certifie avoir l'accord préalable de la personne pour transmettre ses coordonnées à la CASDEN Banque Populaire. Pour le filleul : 1000 Points CASDEN attribués pour toute ouverture d'un compte de dépôt en Banque Populaire régionale et souscription des Parts Sociales d'adhésion à la CASDEN.

RETROUVEZ LA CASDEN



Sur casden.fr
(coût de connexion
selon votre opérateur)



**En délégation
CASDEN**
(sur rendez-vous)



**En agence
Banque Populaire**



**Par téléphone au
01 64 80 64 80**
Appel non surtaxé,
coût selon votre opérateur.
Accueil téléphonique
ouvert du lundi au vendredi,
de 8h30 à 18h30 (heures métropole)



**Vous souhaitez
être recontacté ?
Laissez-nous
vos coordonnées.**



**BANQUE
POPULAIRE** **+X**



Les crédits à la consommation CASDEN sont distribués par les entités du réseau des Banques Populaires intervenant en qualité d'intermédiaire pour la vente de crédits CASDEN à titre non exclusif. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

Vous pouvez vous opposer, sans frais, à ce que les données vous concernant fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection commerciale. Ce droit peut être exercé par courrier accompagné d'une copie de tout document d'identité portant votre signature auprès de CASDEN Banque Populaire, en vous adressant au DPO de la Casden BP à l'adresse suivante : DPO - CS 20819 CHAMPS SUR MARNE - 77447 Marne-la-Vallée Cedex 2 ou par courriel : dpo@casden.banquepopulaire.fr